

REACTIONS DE LA PRESSE AU RAPPORT ANNUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL

L'EXPRESS – 14/05/11

<http://www.lexpressmada.com/amnesty-international-2011-madagascar/23488-rapport-acerbe-contre-la-hat.html>

Amnesty International 2011 : rapport acerbe contre la HAT



Les forces de l'ordre figurent dans le rapport

Le rapport annuel 2011 d'Amnesty international était attendu. Comme on pouvait s'y attendre, ses grandes lignes critiquent le régime de la Haute autorité de la transition dirigée par Andry Rajoelina. Depuis Londres, Amnesty International critique et rappelle les faits depuis l'effectivité pratique de la HAT, et dénonce « l'utilisation excessive de la force, les homicides illégaux, les arrestations et détentions arbitraires, la liberté d'expression, les attaques contre des journalistes, et les procès inéquitables ».

Après le département d'État américain, Amnesty International pointe à son tour du doigt « l'utilisation excessive de la force » par le régime de la transition. Elle note également « des homicides illégaux », en prenant le cas « des dispersions violentes par les forces de l'ordre des manifestations publiques organisées régulièrement par l'opposition », tout en soulignant que « des personnes ont été tuées ou blessées », et que « les auteurs de ces violences n'ont pas été poursuivis ». Elle rapporte enfin « l'arrestation et la détention arbitraire des opposants au régime de la HAT et des partisans de l'ancien président Marc Ravalomanana, dont dix-huit croupissent toujours en prison ». Des arrestations plus ou moins médiatiques sont mentionnées dans le rapport de cette année.

Non-conforme

Sur le plan juridique, Amnesty International met en exergue le procès de l'ancien président de la République Marc Ravalomanana. En effet, elle rappelle que « dix-huit personnes ont été jugées » pendant le « procès qui n'est pas conforme aux normes d'équité internationalement reconnues ». Elle ajoute également que « certains prévenus n'ont pu exercer leur droit à la défense, celui de contester la légalité de leur détention, celui d'être entendus équitablement et celui de se défendre en personne ou de se faire représenter ». Le rapport souligne que « des membres du barreau malgache ont émis des critiques contre le déroulement du procès de Marc Ravalomanana ».

Mais le rapport de 2011 d'Amnesty International rejoint celui du département d'État américain au moins sur un point, celui des traitements accordés aux journalistes. Il précise que « cette année encore, des journalistes ont encore été soumis à des manœuvres d'intimidations et à des actes d'harcèlement ». D'après

« Amnesty », les stations radio et chaînes privées soupçonnées d'avoir des liens avec l'opposition, sont prises pour cible par la HAT.

Misaina Rakotondratsima

TRIBUNE – 14/05/11

<http://www.madagascar-tribune.com/Amnesty-International-Rapport-2011,15890.html>

Le site en ligne reprend intégralement le rapport sur Madagascar, sans aucun commentaire.

LA GAZETTE DE LA GRANDE ILE – 14/05/11

http://www.lagazette-dgi.com/index.php?option=com_content&task=view&id=12725&Itemid=55

Rapport Amnesty international: Voisin de celui des Américains...

Publication hier du rapport 2011 d'Amnesty International sur les droits de l'homme à Madagascar. Le document peut être divisé en quatre parties principales, d'abord l'utilisation excessive de la force (par les forces de l'ordre dans la répression des manifestations), ensuite les arrestations et les détentions arbitraires (notamment des leaders et militants de l'opposition), puis les procès inéquitables (par exemple celui de Marc Ravalomanana) et enfin les entorses à la liberté d'expression (comme la fermeture de stations « illégales »). On constate en tout cas de réelles convergences entre ce rapport d'Amnesty International et celui récent du Département d'Etat américain sur les droits de l'homme. Notons que les tenants du pouvoir de transition ont stigmatisé ce dernier document, affirmant notamment que les Etats-Unis étaient loin et n'avaient donc qu'une connaissance limitée des réalités malgaches. En fait, le Département d'Etat comme Amnesty International a des antennes à Madagascar et se tient en permanence au courant de la situation des droits de l'homme dans l'île. Les infractions constatées par les deux organismes ne sont donc pas des fables et le régime de transition ferait bien d'étudier ces deux rapports afin de rectifier son comportement. Quid par exemple de ces nombreux officiers jetés en prison depuis plusieurs mois pour « coup d'Etat », et dont la date du procès est encore du domaine de l'inconnu ?

Organisme des droits de l'homme basé à Londres, Amnesty International épingle aussi la France dans son rapport 2011. Ainsi, la politique du gouvernement français vis-à-vis des migrants tunisiens et des Roms (notamment les expulsions forcées et la marginalisation) est dénoncée dans le texte. Apparemment donc, cet organisme n'a pas pour vocation de défendre l'Occident et de stigmatiser les régimes du Tiers Monde et des ex-pays de l'Est.

A. R.

MADAGASCAR MATIN – 14/05/11

<http://www.madamatin.com/articles/politique/>

Amnesty International : Un rapport accablant

Écrit par Nathan D.

A moins d'une semaine du sommet extraordinaire de la SADC, quelques « mauvaises nouvelles » critiquent la gestion de l'Etat par le régime transitoire notamment en ce qui concerne les libertés fondamentales et le respect des droits humains. D'autant qu'il a quelques semaines, le Département d'Etat américain a fortement dénoncé ce qu'il appelle des « violations graves des droits de l'Homme à Madagascar ». Le rapport 2011 d'Amnesty International est plus que critique vis-à-vis de la Transition. « Des violations des droits humains – arrestations illégales, détention arbitraire, recours excessif à la force contre des manifestants et attaques contre des journalistes et des dirigeants de l'opposition, entre autres – ont été commises par les forces de sécurité, qui bénéficiaient d'une impunité quasi-totale », note sans complaisance le document. Seulement, une lecture plus détaillée permet d'avancer que ces « constats » ont été établis selon des faits qui remontent à il y a deux ans, c'est-à-dire à 2009. L'organisation de défense des droits de

L'Homme n'a donc pas pu tenir compte de l'évolution de la situation politique dans le pays notamment depuis quelques mois où les tensions politiques ont nettement diminué. Par ailleurs, Amnesty International n'a pas vraiment pris en compte le contexte politique dans lequel certains des opposants au régime se sont adonnés à des actes de « provocations » afin de créer des troubles publics comme c'était le cas plusieurs fois l'année dernière. Son rapport est plutôt basé sur les actions des autorités en place et quelquefois les opérations de simple maintien de l'ordre sont considérées comme des mesures de répression contre les opposants.

Question de crédibilité

Quoi qu'il en soit, la date de sortie de ce rapport accablant pour le régime transitoire dénote une bien curieuse coïncidence. Elle intervient en fait quelques jours avant le sommet extraordinaire de la SADC. Or, il va de soi qu'un tel document constitue un paramètre important dans la décision finale que prendront les chefs d'Etat de l'Afrique australe. Cherche-t-on à décrédibiliser les dirigeants de l'actuelle Transition ? Certaines forces politiques soutenant la feuille de route ont d'ores et déjà répondu par l'affirmative. D'autant que l'opposition en général et les trois mouvances en particulier n'hésiteront pas à utiliser ce rapport pour inciter la SADC à rejeter la feuille de route le 20 mai prochain. Preuve que rien n'est encore gagné pour la Transition et que les actions de lobbying sont plus que jamais nécessaires.

SITE MYDAGO – 14/05/11

<http://mydago.com/2011/05/rapport-2011-de-lamnesty-international/>

Rapport 2011 de l'Amnesty International

by Solo Razafy*

Des violations des droits humains – arrestations illégales, détention arbitraire, recours excessif à la force contre des manifestants et attaques contre des journalistes et des dirigeants de l'opposition, entre autres – ont été commises par les forces de sécurité, qui bénéficiaient d'une impunité quasi totale. Des opposants au gouvernement ont été jugés dans le cadre de procès non conformes aux normes d'équité.

Contexte

La situation politique restait instable et la communauté internationale s'est montrée incapable de résoudre la crise politique qui avait débuté en décembre 2008. Des négociations tenues à Pretoria se sont soldées par un échec. Le pays était toujours suspendu des instances régionales et internationales.

Plusieurs ministres ont été démis de leurs fonctions par Andry Nirina Rajoelina, chef de l'État et de la Haute Autorité de transition (HAT). Les tensions restaient vives au sein de l'armée. Quatre membres des forces de sécurité, peut-être davantage, ont été tués par balles en mai lors d'affrontements au camp militaire de Fort Duchesne. Plusieurs hauts gradés et 22 gendarmes au moins ont été arrêtés par la suite. Une mutinerie a éclaté le 17 novembre, jour de la tenue d'un référendum national. Plusieurs officiers ont annoncé la création d'un « Conseil militaire pour le salut du peuple ». Ils se sont rendus plus tard aux autorités de la HAT.

Plusieurs explosions ont eu lieu en octobre, notamment dans les locaux du ministère des Affaires étrangères.

Une Commission électorale nationale a été mise en place en mars. Un référendum national s'est tenu en novembre et des élections locales ont été organisées en décembre. Une élection présidentielle était prévue pour 2011. Les autorités ont interdit toute manifestation publique durant les périodes électorales.

Les forces de sécurité ont dispersé avec violence les manifestations publiques organisées régulièrement par l'opposition, et des personnes ont été tuées ou blessées. Les auteurs de ces violences n'ont pas été poursuivis.

Utilisation excessive de la force et homicides illégaux

- Un étudiant au moins a été tué par un membre des forces de l'ordre lors d'une manifestation à l'université d'Antsiranana en avril. Aucune enquête indépendante n'a été conduite.

Des opposants politiques à la HAT et des partisans de l'ancien président Marc Ravalomanana ont été arrêtés et placés arbitrairement en détention par les forces de sécurité. Des personnes arrêtées en 2009 étaient toujours en détention. Dix-huit prisonniers au moins ont effectué une grève de la faim.

Arrestations et détentions arbitraires

- Arrêté en avril 2009, Ralitera Andriamalala Andrianandraina, ancien directeur de la Sécurité de la Haute Cour constitutionnelle, était toujours détenu à la prison d'Antanomora. Il a été condamné en août par un tribunal pénal d'Antananarivo à une peine de deux ans d'emprisonnement avec sursis pour mise en danger de la sécurité de l'État, entre autres chefs d'accusation. Il n'a cependant pas été remis en liberté car les autorités l'accusaient d'être impliqué dans le meurtre d'une employée de librairie, commis en avril 2009 à Ambohitovo. Ce nouveau procès n'avait pas été programmé à la fin de l'année. Sa santé s'est détériorée durant sa détention et il a effectué un séjour à l'hôpital à la mi-janvier.
- Ambroise Ravonison et Harison Razafindrakoto, deux membres de l'opposition, ont été arrêtés par des agents de la HAT en mai alors qu'ils participaient à une émission de radio à Antananarivo. Les deux hommes ont été frappés. Accusé d'avoir injurié le président de la HAT, Ambroise Ravonison a été placé en détention à la prison d'Antanimora durant deux semaines, puis condamné à une peine de huit mois d'emprisonnement avec sursis. Harison Razafindrakoto a été remis en liberté.
- Le 8 octobre, Jaky Ernest Rabehaja, l'un des leaders d'une grève de magistrats menée en octobre, a été arrêté et forcé à monter à bord d'une voiture des forces de sécurité. Il a été relâché un peu plus tard dans les faubourgs d'Antananarivo.

Des journalistes ont cette année encore été soumis à des manœuvres d'intimidation et à des actes de harcèlement. Les organes de presse privés et ceux perçus comme ayant des liens avec l'opposition ont été pris pour cibles. Trois stations de radio au moins ont été interdites.

Liberté d'expression – journalistes

- Le 6 octobre, des fonctionnaires du ministère de la Communication ont fermé la station Fototra, une radio détenue par Saraha Georget Rabeharisoa, la présidente du Parti vert de Madagascar, qui avait annoncé peu auparavant sa candidature à l'élection présidentielle.
- En mai, 10 employés de Radio Fahazavàna, une station appartenant à l'Église réformée de Madagascar (FJKM), ont été arrêtés et placés en détention, tandis que la radio était frappée d'interdiction par le ministère de la Communication. Ces personnes ont été remises en liberté conditionnelle en septembre. La radio, elle, était toujours fermée à la fin de l'année.

Le procès des personnes accusées d'avoir commis des homicides illégaux le 7 février 2009 au palais présidentiel d'Ambohitsorohitra a débuté en juin. Au moins 19 personnes ont été condamnées à des peines d'emprisonnement. Le procès n'a pas été conforme aux normes d'équité internationalement reconnues. Certains prévenus n'ont pu exercer leur droit à la défense, leur droit de contester la légalité de leur détention, leur droit d'être entendus équitablement et leur droit de se défendre en personne ou de se faire assister par un avocat.

Procès inéquitables

- Le 28 août, un tribunal d'Antananarivo a condamné l'ancien président Marc Ravalomanana et huit autres personnes aux travaux forcés à perpétuité. Ils avaient été déclarés coupables d'avoir participé aux homicides illégaux du 7 février 2009 à Antananarivo. Un mandat d'arrêt a été émis contre l'ancien chef de l'État, qui a été condamné par contumace. Des membres du barreau malgache ont émis des critiques concernant le déroulement du procès.

http://www.midi-madagasikara.mg/index.php?option=com_content&view=article&id=11945:violation-des-droits-humains-amnesty-international-denonce&catid=12



Violation des droits humains : Amnesty international dénonce



A la suite du rapport du Département américain, l'Amnesty international a présenté aussi son rapport 2011 sur Madagascar. « Le rapport d'Amnesty international donne à voir un monde où les femmes et les hommes ne cessent de défier l'oppression malgré l'arsenal redoutable des mesures répressives déployées pour les en empêcher. Il montre que les populations les plus affectées par les atteintes aux droits humains sont la véritable force motrice de la lutte pour ces droits ». Ce rapport sur le cas de la Grande île dénonce les violations des droits humains, les arrestations illégales, le recours excessif à la force contre des manifestants et attaques contre des journalistes et des dirigeants de l'opposition.

Selon toujours le rapport, « des opposants politiques à la HAT et des partisans de l'ancien président Marc Ravalomanana ont été arrêtés et placés arbitrairement en détention par les forces de sécurité. Des personnes arrêtées en 2009 étaient toujours en détention. 18 prisonniers au moins ont effectué une grève

de la faim ». Concernant la liberté d'expression, « des journalistes ont cette année encore été soumis à des manœuvres d'intimidation et à des actes de harcèlement. Les organes de presse privés et ceux perçus ayant des liens avec l'opposition ont été pris pour cible. Trois stations de radio au moins ont été interdites. En mai 2010, 10 employés de Radio Fahazavana ont été arrêtés et placés en détention. Ces personnes ont été remises en liberté conditionnelle en septembre ».

Recueillis par Dominique R.

PORTAIL ORANGE.MG

http://www.orange.mg/index.php?option=com_orangeinfo&newscatid=1&infoid=7697&task=view&Itemid=9999999

Amnesty International épingle la transition

Dans son rapport 2011 sur la situation des droits humains à Madagascar, Amnesty International épingle les dirigeants de la transition sur plusieurs points, à savoir « les arrestations et détentions illégales, le recours excessif à la force contre les manifestants, les attaques contre des journalistes et des dirigeants de l'opposition et le jugement des opposants au gouvernement dans le cadre de procès non conformes aux normes d'équité ».

Ce rapport fait par Amnesty International survole tous les événements qui se sont produits dans le pays depuis le début de la crise et note que la communauté internationale s'est montrée incapable de la résoudre malgré les séries de négociations, qui se sont finalement soldées par des échecs.

Amnesty International rappelle dans son rapport que, mis à part les officiers militaires et les sous-officiers de l'armée malagasy, « des opposants politiques à la HAT et des partisans de l'ancien président Marc Ravalomanana ont été arrêtés et placés arbitrairement en détention par les forces de sécurité. Des personnes arrêtées en 2009 étaient toujours en détention ».

Amnesty International qualifie d'inéquitable le procès des personnes accusées d'avoir commis des homicides illégaux le 7 février 2009 au palais présidentiel d'Ambohitsorohitra qui a débuté en juin. « Le procès n'a pas été conforme aux normes d'équité internationalement reconnues. Certains prévenus n'ont pu exercer leur droit à la défense, leur droit de contester la légalité de leur détention, leur droit d'être entendus équitablement et leur droit de se défendre en personne ou de se faire assister par un avocat. »

Ce rapport 2011 sur les droits de l'homme à Madagascar, signé Amnesty International, converge avec celui publié récemment par le département d'État américain sur les droits de l'homme.

Les violations des droits de l'homme évoquées par les deux organismes semblent être bien fondées étant donné qu'Amnesty International tout comme les États-Unis, dispose d'antennes dans la grande île.

Certains observateurs de la vie de la nation estiment ainsi que le régime de la transition devrait tenir en compte de ces rapports pour rectifier son comportement au lieu de se justifier en condamnant les documents et leurs auteurs.

LDV

LA VERITE – 16/05/11

<http://www.laverite.mg/index.php/quotidien-a-madagascar/26376-amnesty-international-un-rapport-biaise>

Amnesty International - Un rapport biaisé

Écrit par Hery Mampionona

Le rapport d'Amnesty international, en particulier le condensé qui a été publié dans la presse, aurait-il été rédigé uniquement dans le but de jeter l'opprobre sur Andry Rajoelina, à un moment où celui-ci n'a jamais été aussi proche de la reconnaissance internationale dont il a été privé depuis son accession au pouvoir ? La question se pose lorsqu'on s'aperçoit que le résumé de quelques lignes du rapport, un « digest » destiné au grand public (et aux gens pressés, comme les décideurs internationaux), a été volontairement biaisé de telle manière à accabler l'actuel pouvoir de Transition aux yeux de l'opinion publique, tant nationale qu'internationale, à un tel point qu'il a fini par ressembler à un mémorandum de l'opposition actuelle.

Et lorsqu'on consulte ledit rapport dans son intégralité, il apparaît que, si Amnesty international semble avoir bel et bien adopté une démarche contradictoire dans ses investigations, les développements consignés dans le rapport sont libellés de telle manière à donner plutôt du crédit aux accusations dirigées contre la Hat, pour ne faire que survoler en les mettant en doute, les versions ou explications pertinentes pouvant jouer en faveur ou à la décharge de celle-ci. Par ailleurs, il s'avère aussi qu'en faisant feu de tout bois dans le but évident de discréditer la Hat et en faisant l'amalgame entre défense des Droits humains et attaques contre le pouvoir en place, Amnesty international a fini inévitablement par s'empêtrer dans des contradictions qui ne jouent pas en faveur de la crédibilité de son rapport.

Pour épinglez l'actuel pouvoir auquel il est reproché d'avoir fait un usage excessif de la force contre les manifestations des opposants, retenons particulièrement un passage qui témoigne de la manière avec laquelle les faits ont été relatés, pour les tourner à l'avantage total de l'opposition et au détriment - tout aussi total - de l'autorité en place. En effet, sur la base des témoignages de victimes et d'« autres sources », (lesquelles ? ndlr), Amnesty International dénonce d'emblée une « violation des Droits humains par les Forces de l'ordre sous l'autorité de la Hat » qui auraient fait, à plusieurs reprises et pendant toute l'année (2009, ndlr) « un usage excessif de la force, et en particulier d'armes à feu, lors de manifestations organisées par des partisans de l'ancien Président Ravalomanana », tout en mettant en exergue que lesdites manifestations étaient « souvent pacifiques » et n'étaient devenues violentes que (seulement) « dans certains cas ». La version de la Hat selon laquelle « les manifestants ont provoqué la police », une réalité dans l'écrasante majorité des cas, a été survolée en une seule phrase, comme si elle était à prendre sous toute réserve.

Responsabilité de maintenir l'ordre public

En réalité, ce que cette organisation semble feindre de ne pas saisir, c'est que l'intervention des Forces de l'ordre n'avaient eu lieu que lorsque les manifestations du Magro ont pris ou risquaient de prendre une tournure violente. Dans ses mêmes développements d'ailleurs, Amnesty International reconnaît bien que les pro-Ravalomanana ont indiscutablement pu manifester en toute quiétude « en différents endroits de la Capitale, y compris sur la Place de la démocratie » et que « ces rassemblements sont rapidement devenus réguliers », donc sans être dispersés, de quelque manière que ce soit. Amnesty International reconnaît du reste la difficulté de la tâche des Forces de l'ordre en concédant que « les autorités malgaches ont la responsabilité de maintenir l'ordre public dans le pays et de protéger la population contre la délinquance violente, en particulier pendant cette période de tension sociale. Depuis décembre 2008, les Forces de sécurité malgaches font face à des manifestations parfois violentes, suivies de pillages et de vandalisme ».

L'autre point saillant mis en évidence dans les conclusions du rapport a trait à l'arrestation et la détention d'opposants au régime en place, qualifiées, sans aucune autre forme de procès, d'« arbitraires ». Amnesty International rapporte que de nombreuses personnalités proches de l'ancien régime ont été arrêtées, en lien avec des « affaires d'attentats ». Dans les développements relatifs aux « violences par engins explosifs » pourtant, cette association donne elle-même les motifs qui ont conduit à ces interpellations en concédant que « les violences commises lors des manifestations organisées par l'opposition, ont pris un tour différent, avec l'explosion d'engins dans la Capitale. Ces engins, décrits par la Hat comme des bombes artisanales (on remarquera le ton sceptique adopté, ndlr) ont explosé ou été découverts en différents endroits, en particulier sur les lieux publics ou dans leurs environs. Dans la nuit du 17 au 18 juillet, une personne a été tuée et deux autres blessées par l'explosion de leur voiture, qui avait été piégée (par les propres soins des victimes, ndlr). Des agents des services de sécurité auraient désamorcé des bombes à plusieurs reprises, et la Hat a dénoncé l'utilisation de telles méthodes comme des actes terroristes ». Dès lors, peut-on conclure valablement que les arrestations et détentions opérées dans le cadre de ces affaires sont réellement « arbitraires » ?

Rédaction faite pour tromper ?

En abordant le chapitre de la liberté d'expression et de la presse, il semblerait bien qu'Amnesty International ait pris de véritables raccourcis en faisant état dans ses conclusions de « harcèlements et intimidations »

subis par les journalistes (de la part des autorités ?) et de « fermeture de radios privées » et le tout, avec pour seul et unique motif leur « appartenance à l'opposition ». Il faut relever en effet que, dans les développements s'y rapportant, les témoignages recueillis font bien état de menaces téléphoniques dont sont victimes certains confrères (pas toujours de l'opposition), mais rien ne dit qu'il s'agissait d'agissements des pouvoirs publics. En ce qui concerne les radios privées ayant fait l'objet de mesures de fermeture, beaucoup d'entre elles l'ont été pour des raisons purement administratives (en situation irrégulière), tandis qu'il y en a, certes, qui ont été fermées pour leur agissement n'ayant rien à voir avec la liberté d'expression. Pour ces dernières d'ailleurs, Amnesty International légitime elle-même les mesures prises à leur encontre en soulignant que « des journalistes et médias incitaient les gens à la violence, notamment en encourageant des foules de manifestants à s'en prendre physiquement à certaines personnes » et rappelle que « le droit international relatif aux droits humains stipule que l'appel à la haine nationaliste, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence doit être interdit par la Loi » tout en stipulant que « les restrictions à la liberté d'expression sont autorisées dans des circonstances particulières, mais elles doivent être encadrées par la Loi, dans la mesure strictement nécessaire à la protection des droits et libertés d'autres personnes ou à la protection de certains intérêts publics, comme la sécurité nationale ou l'ordre public ».

Mais là où l'on ne peut s'empêcher de penser que ce rapport, que ce soit dans la rédaction de son « digest », ou en ce qui concerne le contexte de sa publication, a pour but principal de torpiller les actions de lobbying entreprises par Andry Rajoelina dans l'imminence du Sommet extraordinaire de la Sadc, c'est lorsqu'on s'aperçoit, après lecture du document intégral, que les atteintes aux Droits humains relevés pour Madagascar dans ce document de 2011 concernent en réalité, aussi bien l'ancien pouvoir que celui de la Hat. Or, à la lecture du résumé destiné au grand public qui, sûrement, ne manquera pas de faire jubiler l'opposition actuelle, on était tenté de croire que seul le régime actuel était impliqué. Une apparence faite (volontairement) pour tromper ?

Hery Mampionona